

Motion 2367

Les sifflements, l'intimidation et les mains aux fesses, ça suffit !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que plusieurs études démontrent à quel point le harcèlement de rue est fréquent ;
- que ce harcèlement peut entraîner, pour les victimes, la peur, l'angoisse, la colère et la perte de confiance en soi ;
- que les victimes peuvent se sentir obligées de modifier leur comportement, leurs trajets ou leur apparence pour se protéger ;
- que cela crée une inégalité face à l'utilisation des espaces publics pour les personnes pouvant être victimes de harcèlement de rue ;
- que le harcèlement de rue est terriblement sexiste puisque les victimes sont, selon les différentes études, principalement des femmes et des personnes LGBT ;
- que l'intimidation machiste envers les femmes ou les personnes LGBTIQ doit être combattue ;
- que le faible nombre de plaintes déposées, malgré l'ampleur du phénomène, montre que les victimes craignent de ne pas être comprises par les interlocuteurs concernés,

invite le Conseil d'Etat

- à faire des campagnes d'information et de prévention, en lien avec les associations concernées, à destination du grand public ;
- à sensibiliser les différent.e.s intervenant.e.s de rue et de la sécurité à cette problématique ;
- à mettre en place un système de verbalisation du harcèlement de rue constaté en flagrant délit.